

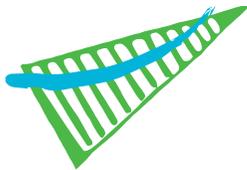
Agglomération de la Région de Compiègne

Tableau DE bord

8^{ème} édition

édition 2012 - 2013

décembre 2013



AGENCE D'URBANISME
Oise-la-Vallée

introduction

La présente édition des Tableaux de bord, finalisée en 2013, s'appuie sur plusieurs sources de données, dont les données Insee : il s'agit du recensement de la population (RP) 2010. La prochaine édition 2014 intégrera le RP 2011, dont voici les premiers chiffres de population municipale :

DONNÉES DU RECENSEMENT 2011 PAR COMMUNE

Nom de la commune	Population municipale	
	01/01/2011	01/01/2006
Armancourt	553	541
Bienville	458	461
Choisy-au-Bac	3 362	3 475
Clairoix	2 114	1 979
Compiègne	39 517	42 036
Janville	736	698
Jaux	2 309	2 213
Jonquières	599	585
Lachelle	578	597
Lacroix-Saint-Ouen	4 402	4 427
Le Meux	1 968	2 027
Margny-lès-Compiègne	8 014	7 614
Saint-Jean-aux-Bois	281	321
Saint-Sauveur	1 564	1 585
Venette	2 792	2 707
Vieux-Moulin	600	628
ARC	69 847	71 894

NOUVEAUTÉS DE L'ÉDITION 2012-2013

RECENSEMENT :

- chiffres de population 2010 diffusés en 2013 par l'Insee
- caractéristiques des ménages et des logements de 2010 diffusés en 2013

LOGEMENT PUBLIC :

- répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) remplace l'Enquête sur le Parc Locatif Social (EPLS)

EMPLOI SALARIE PRIVE :

- les données ACOSS remplacent les données Unedic

TERRITOIRES DE REFERENCE

Parmi les territoires de comparaison possibles, l'Agglomération de Chartres Métropole avait été retenue dans les tableaux de bord, en raison de sa localisation géographique par rapport à l'Île-de-France et à son nombre d'habitants qui se rapprochait des agglomérations du département de l'Oise. A noter cette année, le nouveau périmètre de cette agglomération : depuis le 1^{er} janvier 2013, Chartres Métropole est passée de 7 à 47 communes atteignant ainsi 124 490 habitants.

au sommaire

RÉUNIR DE LA DONNÉE CHIFFRÉE, DISPERSÉE ENTRE LES DIFFÉRENTES SOURCES STATISTIQUES, DANS UN DOCUMENT BREF ET SYNTHÉTIQUE.

Le tableau de bord a pour objectif de suivre les évolutions récentes de la communauté d'agglomération, en matière de démographie, logement, socio-économie, mobilités et de les restituer sous la forme d'un document concis, bâti sur des indicateurs commentés, destiné aux élus, aux techniciens de la communauté d'agglomération, ou encore aux professionnels amenés à travailler avec celle-ci. Cet observatoire doit aussi permettre de cerner les phénomènes qui méritent des approfondissements supplémentaires (étude ciblée, compléments...).

DES ADAPTATIONS SUCCESSIVES ...

Après quelques évolutions et enrichissements (...) le document se présente pour sa 8^e édition sous la forme de fiches thématiques : population, logement, économie, niveau de vie, migrations.

Chaque thème fait l'objet de plusieurs fiches, la première s'appuyant sur les données de cadrage du recensement de la population, les suivantes sur des repères statistiques complémentaires, à l'exception du thème « Niveau de vie », qui s'intéresse à des aspects socio-économiques (chômage, revenus...) et qui n'intègre pas, jusqu'ici, de données du recensement.

population

- La population augmente dans l'ARC grâce à un solde naturel positif.
- Cependant cette santé démographique ne bénéficie pas à l'ensemble du territoire, en raison notamment d'un déficit migratoire persistant sur une partie des communes de l'agglomération.
- En dépit d'une natalité plutôt favorable les effectifs scolaires du premier degré se réduisent.

logement

- L'ARC compte presque 34 000 logements dont un quart de logements sociaux.
- Au cours de la dernière décennie, le parc de logements s'est accru de 300 logements par an environ.
- En raison des besoins en desserrement et pour pallier le déficit migratoire de l'agglomération, le rythme de construction devra doubler sur l'ARC afin d'atteindre les objectifs du PLH, fixés à 450 logements par an dont 135 logements locatifs sociaux.
- Des opérations d'envergure sont prévues en vue de répondre à ces objectifs ambitieux.

économie

- L'ARC est un pôle d'emploi majeur dans l'Oise, il attire bon nombre de travailleurs ne résidant pas sur le territoire.
- Malgré une baisse de l'emploi salarié privé, une dynamique de croissance est portée par le secteur des services (hôtellerie-restauration, santé, éducation notamment). Hors auto-entreprise, le taux de création d'établissement de la zone d'emploi de Compiègne est parmi les plus élevés de Picardie.
- Le territoire bénéficie d'un tissu économique diversifié, peu dépendant de la sphère publique et orienté vers la satisfaction des besoins locaux. Cependant, la baisse de la sphère non présente interroge sur l'attractivité du territoire auprès des entreprises de niveau international.

niveau de vie

- L'agglomération présente un taux de chômage relativement bas par rapport à la situation régionale mais elle n'échappe pas pour autant à la forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, notamment de plus de 50 ans.
- Même si le revenu médian est moins élevé qu'au niveau départemental, les disparités y sont plus marquées.
- Les bénéficiaires d'au moins une forme de RSA augmentent, et les ménages éligibles à un logement public augmentent plus fortement que le nombre de ménages total.

migrations

- D'un point de vue résidentiel, deux mouvements migratoires touchent l'agglomération : depuis les EPCI situés au sud / sud-ouest et vers les EPCI situés au nord / nord-est. Deux catégories de population sont particulièrement attirées par l'ARC : les personnes âgées et les étudiants.
- De par sa position de pôle d'emploi majeur, l'agglomération structure le quart nord est du département et est très nettement réceptrice de flux domicile / travail. L'attraction de l'Île-de-France est importante mais reste toutefois à relativiser car 18 600 personnes résident et travaillent au sein de l'agglomération.

70 324 habitants ⁽¹⁾ en 2010

70 550 en 2009 ⁽²⁾

+1 624 habitants
entre 1999 et 2010

dont + 4 940 habitants
dus au solde naturel

- 3 316 habitants
dus au solde migratoire

+ 2,36 %
entre 1999 et 2010

⁽¹⁾ Population dite « statistique » ou « municipale », c'est-à-dire, sans la population comptée à part, afin d'éviter les doubles-comptes d'une commune à l'autre.
⁽²⁾ Pas de comparaison entre les résultats diffusés chaque année : les données « millésimées 2010 » résultent d'un calcul portant sur un cycle de cinq ans et ne pourront être comparées qu'avec les résultats « millésimés 2014 » année de référence du 2^e cycle de recensement de 2011 à 2015

Les communes de l'ouest de l'agglomération porteuses du dynamisme démographique, Margny-lès-Compiègne en tête.

UNE EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE CONTRASTÉE AU SEIN DE L'ARC DEPUIS 1999

■ La tendance est à la progression de la population dans la communauté d'agglomération. Le territoire affiche une croissance démographique annuelle de 0,21% toutefois inférieure à celle enregistrée dans le département (0,43% par an). En comparaison avec les agglomérations isariennes, l'ARC présente un dynamisme démographique supérieur au Beauvaisis (CAB) et inférieur au Creillois (CAC).
 ■ Les communes qui ont connu la croissance démographique la plus remarquable sont situées sur la partie ouest de l'agglomération. En effet, Margny-lès-Compiègne et Le Meux affichent des taux de variation annuels moyens supérieurs à 1%, suivis par les communes d'Armancourt, Clairoix, Jaux, Jonquières et Lacroix-Saint-Ouen (supérieur à +0,5% par an). Janville, Venette et Vieux-Moulin présentent également des évolutions positives

toutefois moindres que dans les communes précédemment citées. Hormis Compiègne et Saint-Sauveur presque stables, les autres communes de l'agglomération connaissent une baisse de leur population, jusqu'à près de 2% par an pour Saint-Jean-aux-Bois.

■ Le développement urbain de la commune de Margny-lès-Compiègne joue un rôle majeur dans le dynamisme démographique de l'agglomération puisque son accroissement représente plus de 90% de l'excédent de population enregistré sur l'ARC entre 1999 et 2010 (+ 1 500 habitants).

■ À PROPOS DE L'EXPLOITATION DES DONNÉES DU RECENSEMENT

Le recensement s'inscrit dans des cycles de 5 ans, ainsi que les modalités de calcul et de restitution des résultats.

Chaque année, les populations légales sont actualisées avec un décalage de 3 ans, pour des raisons de méthode et d'estimation. Ainsi, en janvier 2013, l'Insee a publié les populations légales de 2010. En juillet, sont diffusées les autres données statistiques issues du recensement.

Le terme de « population légale » publiée en janvier de chaque année concerne pour chaque commune la population totale qui réunit la population municipale et la population comptée à part. La population légale permet de calculer les dotations de fonctionnement des collectivités. La population municipale ou statistique est utilisée pour suivre les évolutions, excluant la sous-catégorie de « population comptée à part » de chaque commune. La méthode d'estimation du recensement ne permet pas de comparaison entre les résultats diffusés chaque année. Les données « 2006 » (diffusées en 2009) ne pourront être comparées qu'avec les données « 2011 » (diffusées en 2014).

Une comparaison est possible avec les catégories de 1999, mais avec prudence : la nouvelle méthode de recensement intègre aussi des concepts différents, qui affectent le calcul de population, des populations actives, de la structure par âge, des migrations résidentielles, ce qui amène à nuancer les approches comparatives.

DONNÉES DU RECENSEMENT 2010 PAR COMMUNE

Nom de la commune	Population municipale		Evolution population (brute)	TVAM 1999-2010(%)	Solde naturel 1999-2010	TVAM solde naturel 1999-2010(%)	Solde migratoire 1999-2010	TVAM solde migratoire 1999-2010(%)
	01/01/2010	01/01/1999						
Armancourt	558	526	32	0.54	42	0.71	-10	-0.17
Bienville	454	482	-28	-0.54	42	0.81	-70	-1.36
Choisy-au-Bac	3 363	3 573	-210	-0.55	227	0.59	-437	-1.14
Clairoix	2 116	1 951	165	0.74	136	0.61	29	0.13
Compiègne	40 517	41 228	-711	-0.16	3 125	0.69	-3 836	-0.85
Janville	723	695	28	0.36	47	0.6	-19	-0.24
Jaux	2 303	2 078	225	0.94	161	0.67	64	0.27
Jonquières	586	529	57	0.93	18	0.3	39	0.64
Lacroix-Saint-Ouen	4 484	4 232	252	0.53	164	0.34	88	0.18
Le Meux	1 992	1 700	292	1.45	159	0.79	133	0.66
Margny-lès-Compiègne	8 021	6 503	1 518	1.93	464	0.59	1 054	1.34
Saint-Jean-aux-Bois	285	348	-63	-1.8	-2	-0.06	-61	-1.74
Saint-Sauveur	1 562	1 605	-43	-0.25	84	0.48	-127	-0.73
Venette	2 762	2 671	91	0.31	244	0.82	-153	-0.51
Vieux-Moulin	598	579	19	0.29	29	0.45	-10	-0.15
ARC	70 324	68 700	1 624	0.21	4 940	0.65	-3 316	-0.43

TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN (TVAM) 1999-2010

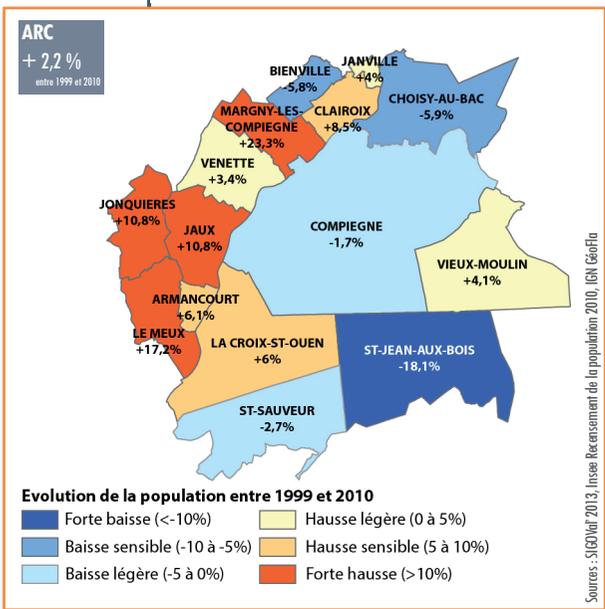
ARC	0,21%
CAC	0,43%
CAB	0,09%
CCPOH	0,10%
SCoT Grand creillois	0,41%
Oise	0,43%
CACM	0,18%

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
 CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
 CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

- 3 316 habitants
 dus au solde migratoire
 entre 1999 et 2010
 soit - 0,43 % par an

Le solde migratoire de l'agglomération demeure négatif depuis les années 1990. Neuf communes sur 15 sont en situation de déficit migratoire. Cependant, certaines communes de l'agglomération sont particulièrement attractives, telles que Jonquières, Le Meux et Margny-lès-Compiègne. Cette dernière est d'ailleurs, la première commune de l'Oise en termes d'excédent migratoire entre 1999 et 2010.

EVOLUTION TOTALE DE LA POPULATION PAR COMMUNE



UN DEFICIT MIGRATOIRE QUI TEND A S'ATTENUER

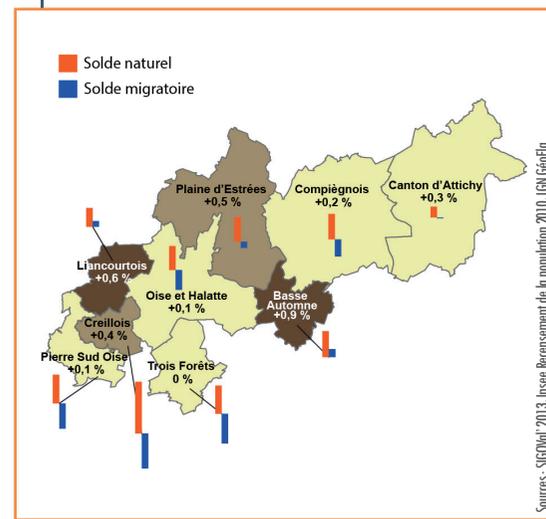
Le déficit migratoire est structurel dans l'ensemble de la Vallée de l'Oise depuis le début des années 1980, en particulier dans les communes urbaines. L'analyse de la démographie sur les intercommunalités de l'Oise a clairement montré une relation entre la densité et le solde migratoire ⁽¹⁾, le taux de variation lié aux migrations étant inversement proportionnel à la densité. Ainsi les territoires isariens les plus denses présentent majoritairement un déficit migratoire. Dans l'ARC cette tendance a commencé à s'enclencher à partir de 1990, mais reste loin des forts taux enregistrés dans les agglomérations voisines de Creil (-0,89% par an) et de Beauvais (-0,61% par an). Le solde migratoire de l'agglomération sur la période 1999-2010 est sensiblement identique à celui constaté sur la période 1990-1999 (-0,43% par an).

Seules trois communes présentent un solde migratoire positif et significatif : Jonquières, Le Meux et Margny-lès-Compiègne. Cette dernière commune, dont le taux de variation annuel moyen du solde migratoire dépasse 1%, a enregistré un excédent migratoire s'élevant à environ 100 nouveaux habitants par an entre 1999 et 2010. Elle est donc parmi les communes les plus attractives de l'Oise (la première devant Lamorlaye).

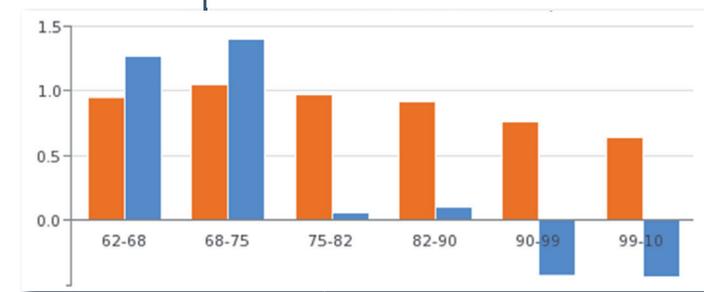
A l'inverse, six communes sont très pénalisées par le départ des populations. Pour 4 d'entre elles, le solde naturel ne suffit pas à assurer la croissance démographique (Bienville, Choisy-au-Bac, Saint-Jean-au-Bois et Saint-Sauveur). Pour les communes de Venette et de Compiègne, les naissances permettent de maintenir une population stable voire légèrement accrue.

Au sein de la vallée de l'Oise, seules les communautés de communes de la Basse Automne, voisine de l'ARC, et du Liancourtois présentent des soldes migratoires positifs.

LA NATALITÉ, MOTEUR DE LA PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE DANS LE TERRITOIRE DE OISE-LA-VALLÉE



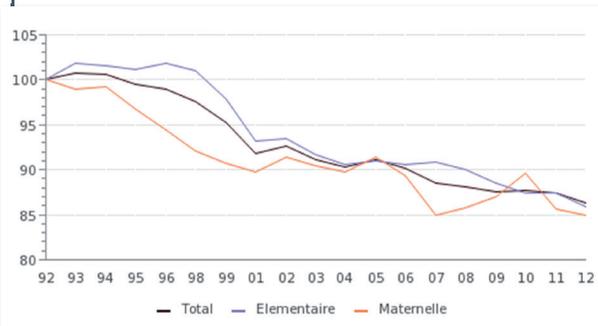
TAUX DE VARIATION ANNUEL INDUIT PAR LE SOLDE NATUREL ET PAR LE SOLDE MIGRATOIRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARC



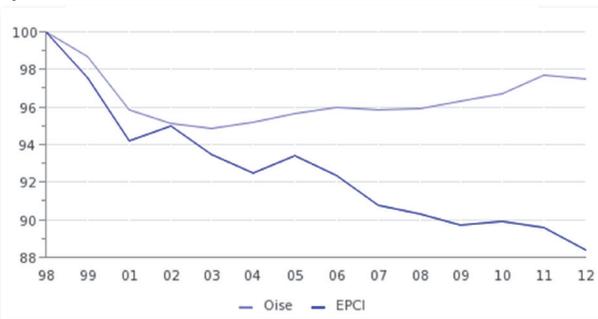
⁽¹⁾ Oise-la-Vallée. - Panorama de l'habitat de la vallée de l'Oise. - 2010

Les effectifs scolaires des établissements du 1^{er} degré sont en baisse continue malgré un niveau de natalité stable.

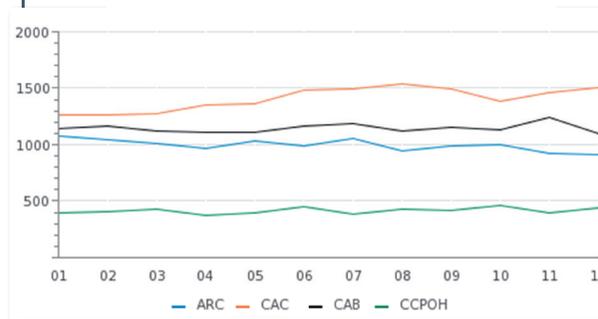
EVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1^{ER} DEGRÉ DEPUIS 1992 EN BASE 100



EVOLUTION COMPARÉE DES EFFECTIFS DU 1^{ER} DEGRÉ DANS L'ARC ET DANS L'OISE DEPUIS 1998 EN BASE 100



NOMBRE DE NAISSANCES ANNUEL DEPUIS 2001



UNE BAISSÉ CONTINUE DES EFFECTIFS SCOLAIRES...

- Environ 7 400 enfants sont scolarisés dans les établissements du premier degré dans l'ARC à la rentrée 2012, contre environ 8 400 au début des années 1990. Comme au niveau national, les effectifs scolaires de l'ARC sont dans un mouvement descendant.
- On observe un véritable fossé entre l'évolution constatée dans l'Oise et celle observée dans l'ARC, notamment depuis 2004. En effet, depuis cette date, l'Oise connaît un regain d'effectifs tandis que ceux de l'agglomération continuent de décroître malgré un sursaut de courte durée en 2005. Il est à noter que depuis 2010, ce creusement tend à s'accroître.
- Au total l'ARC a perdu 12,3% de ses effectifs depuis 1998, contre une baisse de 3,2% dans l'Oise. Sur la même période, l'agglomération Beauvaisienne a connu une évolution semblable à l'ARC tandis que la CAC a connu une hausse de 7,2% de ses effectifs.

... MALGRÉ UNE NATALITÉ DE BON NIVEAU

- Le territoire de l'ARC bénéficie d'un dynamisme démographique porté par le solde naturel. Le taux de natalité est identique à celui enregistré dans l'Oise et supérieur à la moyenne nationale (14 ‰ environ contre 12 ‰ en France).
- L'agglomération enregistre plus ou moins 1 000 naissances par an depuis 1998 selon les années, sans connaître de véritables variations le long de la période, contrairement à l'agglomération voisine de Creil où l'on enregistre un surplus de 400 naissances entre 2001 et 2012.
- Il est donc à noter que ce contexte de forte natalité au sein des communes de l'ARC et de l'Oise ne bénéficie pas aux établissements de l'agglomération compiégnnoise malgré l'élan donné par les effectifs scolaires en maternelle à la fin des années 2010.

	Taux de natalité moyen depuis 2001	Nombre de naissances en moyenne par an entre 2001 et 2012
ARC	14 ‰	988
CAC	20 ‰	1 405
CCPOH	13 ‰	415
CAB	14 ‰	1 146
S-CoT Grand Creillois	18 ‰	1 642
Oise	14 ‰	10 946
CACM	13 ‰	1 542

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
 CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
 CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

+ 3 514 logements
entre 1999 et 2010

+ 11,5 % entre 1999 et 2010

Avec une croissance de 350 logements par an, le parc de logements augmente à un rythme nettement plus élevé que la population. Ce dynamisme est néanmoins essentiel puisqu'en raison de la diminution de la taille des ménages, 200 logements supplémentaires sont nécessaires tous les ans pour maintenir la population sur le territoire. Ce parc doit également être en mesure de permettre aux jeunes ménages de réaliser leur parcours résidentiel, mais doit aussi permettre d'attirer de nouveaux habitants dans l'agglomération.

UNE AUGMENTATION CONSEQUENTE DU PARC DE LOGEMENTS NECESSAIRE POUR LIMITER LES MIGRATIONS ET SATISFAIRE LES BESOINS DE DECOHABITATION DES MENAGES

■ Le parc de logements compte près de 34 000 unités sur le territoire de l'ARC en 2010, soit 3 500 unités de plus qu'en 1999. Il enregistre donc une variation de 1% par an entre 1999-2010 équivalente à celle enregistrée dans l'Oise. Les résidences principales, qui représentent 91% du parc de logements en 2010, ont enregistré une hausse légèrement plus importante.

■ La croissance du nombre d'unités d'habitation est nettement plus importante que la croissance de la population. Cette différence est nécessaire pour répondre à l'évolution des modes de vie (vieillesse de la population, stagnation de la natalité, éclatement de la cellule familiale...) concourant à une forte décohérence sur le territoire.

■ Le nombre de personnes par ménage est passé de 2,40 à 2,17 en dix ans dans l'agglomération. Les ménages composés de une à deux personnes représentent près de 70% des ménages en 2010 ce qui est sensiblement supérieur à la moyenne enregistrée dans l'Oise.

■ Une croissance du parc de logements particulièrement soutenue est nécessaire pour empêcher la population de décroître. Selon le PLH, 202 logements doivent être construits chaque année pour le seul maintien de la population dans l'agglomération. D'autres logements sont nécessaires pour permettre aux nouveaux ménages de se loger sur le territoire et ainsi enrayer la tendance au déficit migratoire.

■ Sur la période 1999-2010, l'ARC a accueilli 162 habitants par an et a réalisé dans le même temps 350 logements en moyenne, soit un rapport de 2,1 logements pour 1 habitant.

DONNÉES DU RECENSEMENT PAR COMMUNE (2010)

Nom de la commune	Logement		Evolution des logements (brute)	TVAM 1999-2010 (%)	Résidences principales en 2010	TVAM 1999-2010 (%)
	01/01/2010	01/01/1999				
Armancourt	234	204	30	1.26	216	1.32
Bienville	170	166	4	0.22	157	0.12
Choisy-au-Bac	1 416	1 349	67	0.44	1 347	0.56
Clairoix	889	768	121	1.34	847	1.55
Compiègne	20 946	19 322	1 624	0.74	18 906	0.77
Janville	261	242	19	0.68	252	0.74
Jaux	844	715	129	1.52	789	1.42
Jonquières	241	220	21	0.81	227	1.01
Lacroix-Saint-Ouen	1 939	1 670	269	1.37	1 832	1.45
Le Meux	821	621	200	2.57	763	2.42
Magny-lès-Compiègne	3 947	3 087	860	2.26	3 523	2.55
Saint-Jean-aux-Bois	213	203	10	0.44	139	-0.07
Saint-Sauveur	643	619	24	0.35	599	0.47
Venette	1 263	1 132	131	1	1 187	1.04
Vieux-Moulin	287	282	5	0.16	233	0.69
ARC	34 114	30 600	3 514	0.99	31 017	1.06
Oise	346 299	311 064	35 235	0.98	316 195	1.1

TAILLE DES MÉNAGES

	Population des ménages	Nombre de ménages	Nombre de personnes par ménage
1999	66 234	27 610	2,40
2010	67 404	31 017	2,17
Evolution brute	1 170	3 407	
Evolution %	1,8	12,3	

EVOLUTION COMPARÉE DE LA TAILLE DES MÉNAGES

	1990	1999	2010
ARC	2,6	2,4	2,17
CAC	2,84	2,72	2,6
CCPOH	2,92	2,77	2,52
Oise	2,86	2,67	2,48

MÉNAGE D'1 À 2 PERSONNES

ARC	69 %
CAC	58 %
CCPOH	58 %
CAB	66 %
Oise	60 %
CACM	68 %

POPULATION DES MÉNAGES

La population des ménages est différente de la population municipale. Elle exclut la population hors ménage (communautés...) et sert pour le calcul du nombre moyen de personnes par ménage. Noter que le nombre d'étudiants a augmenté sur la période (ESCOM, UTC notamment). De plus, les changements de méthode du recensement (comptabilisation des étudiants majeurs de moins de 25 ans dans la population municipale du lieu d'études) contribuent à grossir les effectifs par rapport à 1999. Les étudiants ont participé à la hausse de la population et des ménages, et notamment des petits ménages.

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
 CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
 CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

logement

273

la construction neuve

sources : DREAL SOeS, Sit@del2, PLH de l'ARC

278 logements autorisés en moyenne par an depuis 1999 ⁽¹⁾

logements en résidence non compris

340 logements autorisés en moyenne par an depuis 1999 ⁽¹⁾

logements en résidence compris

**57 % de logements collectifs
43 % de logements individuels
sur la période 1999-2012** ⁽¹⁾

logements en résidence non compris

Le rythme d'autorisations de logements a été irrégulier pendant les années 2000. Cependant, depuis 2008 une stabilité se profile. Les autorisations de logements en résidence viennent compléter la future offre de logement. Plusieurs opérations importantes sont prévues sur le territoire pour redresser la construction de logements afin de répondre aux objectifs ambitieux du PLH.

UNE RELATIVE STABILITE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUCTION DEPUIS 2008 (HORS RÉSIDENCE)

■ Sur la dernière décennie (1999-2012), 278 logements ont été autorisés en moyenne par an. Cette moyenne cache toutefois d'importantes fluctuations d'une année sur l'autre. Les années 2001, 2005 et 2007 ont été particulièrement fastes avec près de 400 logements autorisés. Depuis 2008, le nombre de logements autorisés tend à se stabiliser, la moyenne oscillant entre 250 et 300 logements autorisés chaque année.

■ 57% de ces autorisations concernent des logements collectifs, à titre de comparaison ce chiffre est de 35% à l'échelle du département, de 62% dans l'agglomération creilloise et de 51% dans le Beauvaisis. Là encore, cette moyenne lisse les fluctuations sur la période. A nombre d'autorisations

équivalent, les années 2008 et 2012 sont bien différentes. Les autorisations ont concerné à 90% des logements collectifs en 2008 alors que la répartition est plutôt équilibrée en 2012.

■ Le taux de construction annuel moyen enregistré sur l'ARC entre 1999 et 2012 avoisine les 10‰ ce qui est relativement proche de la moyenne départementale.

UN REGAIN DE LA CONSTRUCTION IMPERATIF POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES PAR LE PLH

■ Le PLH fixe un objectif de construction de 450 logements par an, pour la période 2009-2015. Pour atteindre cet objectif, l'agglomération doit augmenter sensiblement le niveau des autorisations de logements annuelles pour les années futures. En effet, pour la période la plus faste (2006-2012), le nombre d'autorisations plafonne à 285 logements par an.

■ Les grands projets de logements programmés à court et moyen termes placent l'agglomération compiégnnoise dans une dynamique de construction importante et devraient permettre de couvrir une grande partie des objectifs avec environ 3 000 logements dans l'agglomération, avec les opérations de la ZAC des Jardins et celle du Maubon, à plus long terme, d'autres opérations devraient prendre le relais comme celle du quartier des Sablons à Compiègne ou encore le projet d'écoquartier à Jaux.



NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS PAR AN

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 ⁽¹⁾	Total
Individuel	90	126	122	157	118	78	149	145	95	28	133	157	128	150	1 676
Collectif	126	46	271	10	152	199	249	96	305	239	152	81	167	117	2 210
Sous-total	216	172	393	167	270	277	398	241	400	267	285	238	295	267	3 886
Résidence	0	110	0	0	0	0	13	173	0	0	50	136	386	0	868
Total	216	282	393	167	270	277	411	414	400	267	335	374	681	267	4 754

■ RESIDENCE ■ SOUS-TOTAL
— INDIVIDUEL — COLLECTIF

LE CAS DES RÉSIDENCES

Les logements en résidence participent également à la dynamique de construction globale mais concernent des publics très ciblés (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants, personnes sans ressources etc.) ainsi que des opérations ponctuelles. A ce titre, ils sont recensés dans une ligne spécifique. Entre 2009 et 2011, le nombre d'autorisations concernant ces logements a été particulièrement élevé et a concerné en partie de la réhabilitation.

■ À PROPOS DE SITADEL2 - DREAL PICARDIE

Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux
 Cette base de donnée recense l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logement) et à usage non résidentiel (locaux) soumises à la procédure d'instruction du permis de construire.

⁽¹⁾ Les données de 2012 ont été prises en compte malgré leur caractère provisoire à la date de réalisation de la fiche. Ces données sont donc susceptibles d'évoluer et de modifier les différents résultats affichés.

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
 CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
 CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

	Nombre moyen de logements autorisés par an ⁽¹⁾				Taux de construction annuel moyen en ‰ ⁽¹⁾			
	1999-2012		2006-2012		1999-2012		2006-2012	
	total	total hors résidence	total	total hors résidence	total	total hors résidence	total	total hors résidence
ARC	340	278	391	285	11,1	9,1	11,6	8,4
CAC	199	190	260	257	7,4	7,1	9,2	9,1
CCPOH	133	133	133	133	10,7	10,7	9,7	9,7
CAB	422	368	560	486	12,8	11,2	15,6	13,6
Oise	3 727	3 523	4 338	4 071	12	11,3	12,7	11,9

25 % de logements locatifs publics (1) en 2012 sur le parc total

64 m² de surface moyenne habitable (2) par logement en 2012

Taille des logements en 2012 (2)

**27 % de 1 à 2 pièces
62 % de 3 à 4 pièces
11 % de 5 pièces et plus**

Un quart du parc de logements est constitué de logements locatifs publics. La croissance du parc social de l'agglomération est supérieure à celle enregistrée sur l'ensemble du département et nettement plus élevée que celle relevée dans les autres agglomérations de l'Oise. Toutefois, elle est légèrement en dessous de l'objectif de 135 logements locatifs sociaux neufs construits par an fixé par le PLH sur la période 2009-2015.

8 655 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS SOIT ENVIRON 1/4 DU PARC DE LOGEMENTS

■ Le parc social représente 8 655 logements en 2012 soit 25% du parc de logements total de l'agglomération. Il a augmenté d'environ 200 unités entre 2010 et 2012 ce qui représente une croissance de 2,4% sur la période. Cette hausse est supérieure à celle enregistrée sur l'ensemble du département (+1,9%) et nettement plus élevée que celle relevée dans les autres agglomérations de l'Oise sur la même période : agglomération creilloise +0,7%, agglomération du Beauvaisis +0,9%. Il est à noter que ce rythme de croissance est toutefois légèrement inférieur aux objectifs fixés au PLH. En effet, celui-ci prévoit une construction de 450 logements par an dont 135 logements locatifs sociaux.

■ Le parc locatif public demeure concentré dans le cœur d'agglomération (Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Venette) malgré le développement de l'offre à Choisy-au-Bac, Lacroix-Saint-Ouen, Clairoix, Le Meux et Jaux.

■ Près du tiers du parc est composé de logements moyens (3 et 4 pièces), les petits logements (1 à 2 pièces) en représentent 27%. La surface moyenne s'élève à 64 m². La vacance relevée dans le parc locatif public de l'agglomération au 1^{er} janvier 2012 est relativement élevée et nettement supérieure à celle enregistrée au niveau départemental.

■ Au 1^{er} janvier 2012, 30 % des ménages logés dans le parc locatif public de l'ARC sont installés depuis moins de 3 ans dans leur logement et ils sont 12,5% à avoir emménagé depuis moins d'un an. Il est à noter que ce dernier taux est plus élevé que celui enregistré dans l'Oise.

■ À PROPOS DU RÉPERTOIRE DES LOGEMENTS LOCATIFS DES BAILLEURS SOCIAUX (RPLS)

Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux a été créé au 1^{er} janvier 2011 en lieu et place de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS) réalisée entre 1987 et 2010. Ce fichier contient l'ensemble des logements des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier N et ceux sortis durant l'année N-1. La base de données RPLS remplaçant dorénavant l'enquête EPLS, seules deux années sont disponibles et comparables. Les années antérieures à 2010 ne peuvent plus être utilisées pour les comparatifs et les évolutions. Les données détaillées RPLS sont des données «redressées». Les données dites «brutes», fournies par les bailleurs, ont en effet subi des traitements statistiques visant à en améliorer la qualité et la cohérence d'ensemble. Les données des logements non conventionnés des SEM ne sont pas transmises et ne sont donc pas présentes dans ce fichier ce qui peut apporter des différences avec les données agrégées utilisées pour suivre le nombre total de logements dans le parc public. De plus un filtre a été opéré sur les données permettant d'exclure les logements sortis du parc mais toujours présents dans les données transmises.

PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS EN 2012

Nom de la commune	Individuel	Collectif	Total
Armancourt	0	0	0
Bienville	0	0	0
Choisy-au-Bac	38	202	240
Clairoix	37	59	96
Compiègne	72	6 863	6 935
Janville	0	0	0
Jaux	40	48	88
Jonquières	0	0	0
Lacroix-Saint-Ouen	43	125	168
Le Meux	77	8	85
Margny-lès-Compiègne	155	620	775
Saint-Jean-aux-Bois	0	0	0
Saint-Sauveur	0	0	0
Venette	54	214	268
Vieux-Moulin	0	0	0
ARC	516	8 139	8 655

	Nombre de logements locatifs publics en 2012	Part de logements locatifs publics en 2012 (1)	Evolution du parc social entre 2010 et 2012 (3)
ARC	8 655	25,4	2,40%
CAC	12 771	45,2	0,70%
CCPOH	2 420	17,5	3,20%
CAB	9 795	27	0,90%
Oise	61 772	17,8	1,90%

TAUX DE VACANCE EN 2012 DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC (2)

ARC	3,01%
CAC	1,20%
CAB	3,45%
Oise	2,4%

PART D'EMMÉNAGÉS RÉCENTS DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC EN 2012 (2)

	moins de 1 ans	moins de 3 ans
ARC	12,5%	28,6%
CAC	10,8%	27,7%
CAB	12,5%	28,3%
Oise	11,9%	28,9%

(1) Taux estimé à partir du parc 2010 + logements construits depuis 2009 et le RPLS

(2) hors logement non conventionné des SEM

(3) La base de données RPLS remplaçant dorénavant l'enquête EPLS, seules deux années sont disponibles et comparables. Les années antérieures à 2010 ne peuvent plus être utilisées pour les comparatifs et les évolutions.

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
 CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
 CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole



L'ARC est le second pôle d'emploi de l'Oise et fournit des emplois à de nombreux actifs de l'extérieur du territoire. Toutefois le taux d'emploi n'est pas particulièrement élevé en raison de la présence d'un nombre important d'étudiants et de retraités.

L'ARC POLE D'EMPLOI MAJEUR DANS L'OISE

■ L'ARC compte près de 33 000 actifs soit 47% de sa population totale. 39 000 personnes déclarent exercer un emploi ⁽¹⁾ dans l'agglomération en 2010. Bien que les comparaisons entre les données du recensement 1999 et 2010 doivent être considérées avec prudence, le nombre d'emplois issu de cette déclaration est en hausse de près de 3 000 unités entre les deux dates. L'agglomération compiégnnoise apparaît donc comme le second pôle d'emploi de l'Oise après l'agglomération du Beauvaisis (46 200 emplois).

■ Malgré cette position, le taux d'emploi de la population en âge de travailler est comparable à ceux constatés au niveau départemental et régional. Cette situation peut s'expliquer par l'importance des populations estudiantine et retraitée qui minore le poids des classes d'âge pleinement actives dans l'ARC.

■ L'indice de concentration d'emploi, s'élevant à 134, révèle que les emplois proposés par les entreprises implantées sur l'ARC permettent d'attirer bon nombres d'actifs ne résidant pas sur le territoire, ce qui atteste de l'attraction de l'agglomération sur l'ensemble des territoires voisins. En effet, près de 19 600 personnes non résidentes de l'ARC viennent y travailler.

■ Le taux de chômage y est sensiblement égal à celui relevé dans l'Oise (autour de 12%). Comparée à l'agglomération du Beauvaisis et plus encore à l'agglomération creilloise, la situation du Compiégnois est assez favorable. Cependant, le nombre de demandeurs d'emploi y est comme au niveau national en forte hausse depuis 2007.

DONNÉES DU RECENSEMENT PAR COMMUNE (2010)

Nom de la commune	Nombre d'emplois	Population active	Population active occupée	Taux d'emploi	Indicateur de concentration d'emploi
Armancourt	73	295	274	69,9	27
Bienville	40	215	195	62,7	21
Choisy-au-Bac	863	1 536	1 422	64,8	61
Clairoix	1 485	1 038	922	65,2	161
Compiègne	26 519	18 155	15 609	57,4	170
Janville	113	359	320	65,4	35
Jaux	1 139	1 081	992	63,6	115
Jonquières	105	307	291	71,5	36
Lacroix-Saint-Ouen	2 129	2 178	1 987	65,9	107
Margny-lès-Compiègne	1 685	4 229	3 801	69,4	44
Le Meux	2 308	1 065	969	69,9	238
Saint-Jean-aux-Bois	58	146	138	66,3	42
Saint-Sauveur	196	706	637	63,7	31
Venette	2 151	1 396	1 221	67,3	176
Vieux-Moulin	99	264	235	58,6	42
ARC	38 962	32 970	29 013	61,4	134

■ ⁽¹⁾ À PROPOS DE L'EXPLOITATION DES DONNÉES DU RECENSEMENT 2010

Le changement de méthode du nouveau recensement de la population engendre des changements de concepts qui influent sur les comparaisons et le suivi dans le temps. La comparaison avec les recensements précédents est donc très délicate.

En effet, le nouveau mode de calcul des emplois et des actifs, inclut à présent les étudiants et les retraités déclarant exercer une activité professionnelle, ce qui n'était pas le cas pour les recensements précédents.

Le suivi des phénomènes économiques à partir des données issues du recensement de la population semble sujet à caution. Il est donc nécessaire de compléter ce travail par l'exploitation de bases de données plus spécifiques : la base CLAP de l'Insee pour l'emploi, la base ACOSS pour l'emploi salarié privé (qui remplace la base Unedic) et enfin le fichier Sirene de l'Insee pour les établissements (cf. page suivante).

■ ⁽²⁾ POPULATION ACTIVE

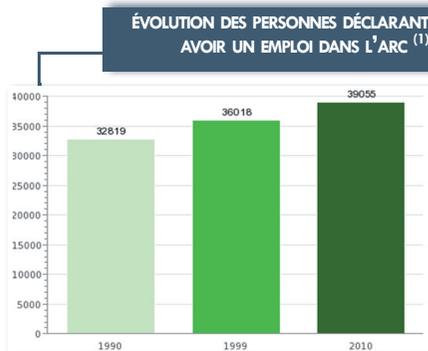
Ensemble des actifs (y compris les étudiants et les retraités déclarant une activité professionnelle) ayant un emploi ou se déclarant chômeurs, âgés de 15 ans ou plus.

■ ⁽³⁾ TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DE L'INSEE

Le taux de chômage d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Remarque

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle Emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

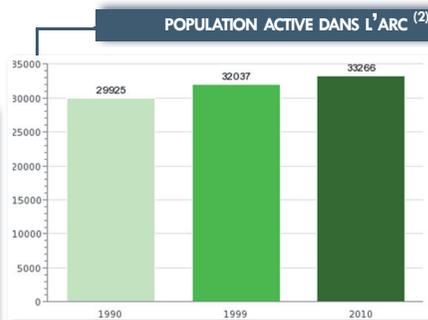


■ ⁽⁴⁾ TAUX D'EMPLOI

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais concerne le plus souvent la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans).

■ ⁽⁵⁾ INDICATEUR DE CONCENTRATION PAR L'EMPLOI

L'indice de concentration de l'emploi, ou taux d'attraction par l'emploi, désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans un territoire et les actifs ayant un emploi qui résident dans ce territoire. Il permet de mesurer l'attraction par l'emploi qu'un territoire exerce sur les autres.



TAUX DE CHÔMAGE 2010 AU SENS DE L'INSEE ⁽³⁾

ARC	12 %
CAC	20 %
CCPOH	11,5 %
CAB	14,2 %
Oise	11,7 %
CACM	10,4 %

Année	TAUX D'EMPLOI ⁽⁴⁾					
	ARC	CAC	CCPOH	CAB	Oise	Picardie
2010	61,4%	54,5%	65,3%	60,9%	64,4%	61,7%
2010	134,3	113,2	56,2	143,9	81	88,3

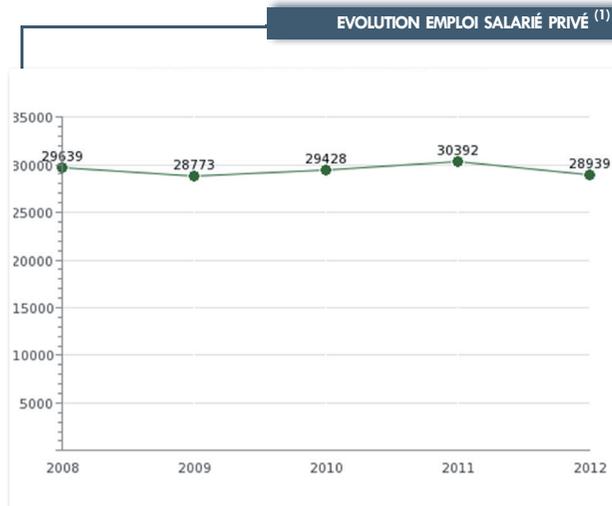
60% en 1999
129,7 en 1999
INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI ⁽⁵⁾

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
 CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
 CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

L'emploi salarié privé a perdu 700 emplois entre 2008 et 2012 ⁽¹⁾ soit une baisse de 2,4% des effectifs, ce qui est moins élevé que la baisse enregistrée sur le département (-3,6%).
La dynamique de croissance d'emploi est portée par le vaste secteur des services, notamment grâce à l'hostellerie-restauration, à la santé et à l'éducation.

UNE BAISSÉ DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVE MOINDRE QU'AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

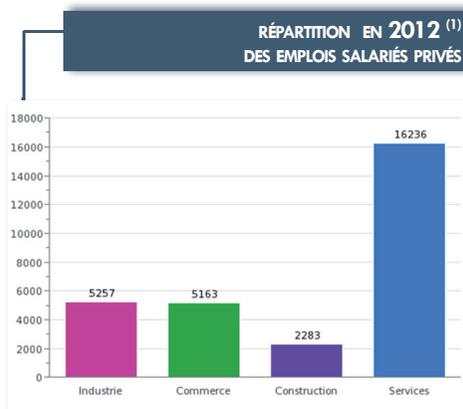
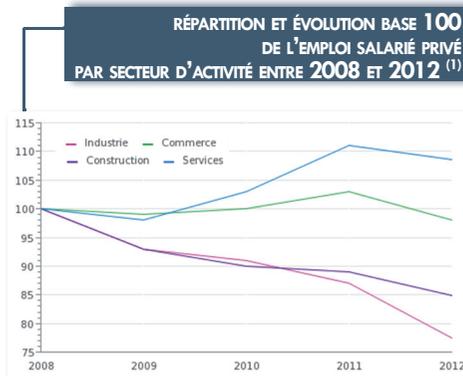
- L'agglomération compiégnnoise compte 28 940 emplois salariés privés en 2012. Sur les 5 dernières années, leur nombre a baissé de 700 postes soit 2,4% de perte. Ce chiffre est global, et si la fermeture de Continental a fait baisser considérablement le nombre d'emplois dans l'ARC, la dynamique de création d'emploi liée au fonds de revitalisation Continental, aux entreprises déjà installées dans l'agglomération, ou aux nouvelles entreprises tend à atténuer les conséquences chiffrées de cette fermeture.
- Comparativement au niveau départemental, l'agglomération de Compiègne a mieux résisté aux aléas conjoncturels, la hausse des effectifs entre 2009 et 2011 en atteste.



	Effectifs 2012 ⁽¹⁾	Evolution 2008-2012 ⁽¹⁾	Part des services 2012 ⁽¹⁾	Evolution services 2008-2012 ⁽¹⁾	Evolution autres secteurs 2008-2012 ⁽¹⁾
ARC	28 939	-2,4	56,1	8,7	-13,8
CAC	17 539	-3,8	55,8	0,7	-9
CCPOH	5 920	-2,8	50,4	-0,8	-5,6
CAB	32 798	-0,8	55,7	+4,5	-5,9

UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE D'EMPLOI PORTEE PAR LE SECTEUR DES SERVICES

- Le secteur des services est le seul à avoir enregistré une hausse d'effectifs entre 2008 et 2012 (+ 1 300 emplois). Il porte donc la dynamique de croissance d'emploi de l'agglomération. Au sein de ce secteur, les emplois liés à l'hostellerie-restauration, à la santé, à l'éducation sont en hausse sensible, à l'inverse des services liés au transport. La catégorie des « autres services », rassemblant 22% des emplois de l'ARC, est également en hausse mais la variété des emplois rassemblés dans cette catégorie ne permet pas de dégager un type d'activité en particulier.
- Le secteur de l'industrie reste le principal employeur de l'agglomération (18% des emplois), malgré les récentes fermetures. Il est toutefois à noter que certains changements de comptabilisation influent sur les variations d'effectifs sans réelle perte ou création d'emploi. C'est le cas, par exemple, de la société UNILEVER qui en 2008 était incluse dans le secteur de l'industrie et qui a été intégrée au secteur des services en 2009.
- Le secteur du commerce, qui représente quasi autant d'emplois que l'industrie au sein de l'agglomération (5 200 emplois en 2012), reste stable sur la période 2008-2012.
- Enfin, le secteur de la construction a perdu un peu plus de 400 emplois entre 2008 et 2012, soit près de 16% des effectifs. Cependant, ces chiffres sont à nuancer car le transfert du siège de Brézillon



de Noyon à Margny-lès-Compiègne qui concerne près de 200 emplois n'est pas pris en compte dans la base de données à l'heure actuelle.

■ ⁽¹⁾ BASE ACOSS

Depuis les premières éditions des tableaux de bord, les données Unedic étaient utilisées pour suivre les emplois salariés privés. Depuis 2012, et suite aux réformes nationales, c'est l'ACOSS qui fournit cette base de données. Dorénavant, ces données s'inscrivent dans un cycle quinquennal (2007-2011, 2008-2012 à ce jour) avec un dénombrement des établissements employeurs et des effectifs salariés au 31 décembre de l'année n.

Ces nouvelles données peuvent être révisées car elles font l'objet de retraitements statistiques. Mais elles bougent globalement peu au-delà d'un an de recul.

Comme pour toute donnée, plus on descend à un niveau désagrégé et plus on risque d'observer des mouvements importants dans les séries.

Cette base statistique n'historise pas les changements administratifs. Ainsi, la dernière situation (notamment en termes de domiciliation et de code APE) est réaffectée à l'ensemble de l'historique.

Autrement dit, une entreprise qui aurait déménagé en 2012 d'une commune X à une commune Y ne contribue qu'aux effectifs de la commune Y sur l'ensemble de l'historique. Ceci peut expliquer des évolutions entre 2 fichiers de livraison. De plus, le changement d'organisme producteur de la donnée a également montré des écarts plus ou moins importants selon les territoires en termes d'effectifs.

⁽¹⁾ Données provisoires

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
 CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
 CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

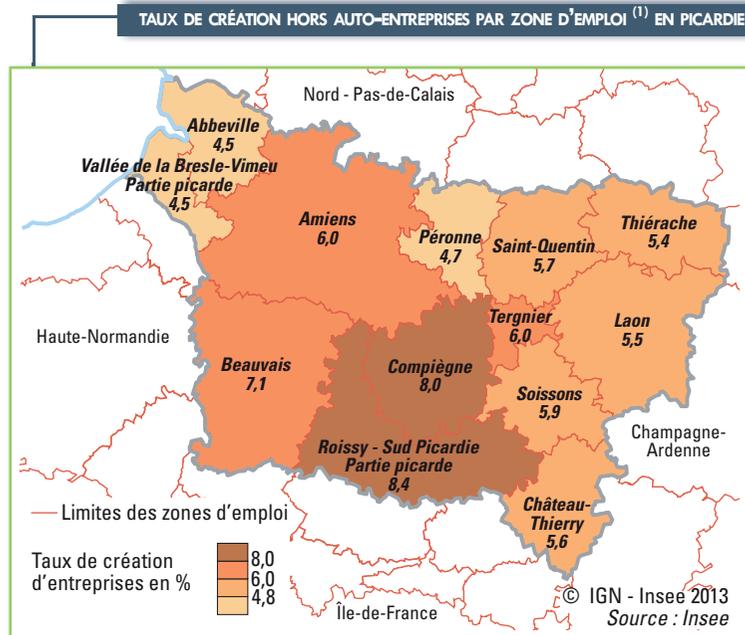
La création d'entreprise a connu une récente envolée grâce à la mise en place du statut d'auto-entrepreneur. Hors auto-entreprise, le taux de création d'établissement de la zone d'emploi de Compiègne est toutefois parmi les plus élevés de Picardie. Le service aux entreprises est toujours l'activité la plus répandue au sein de l'agglomération, cependant la hausse des autres services est bien plus rapide.

L'AUTO-ENTREPRISE PORTE LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS

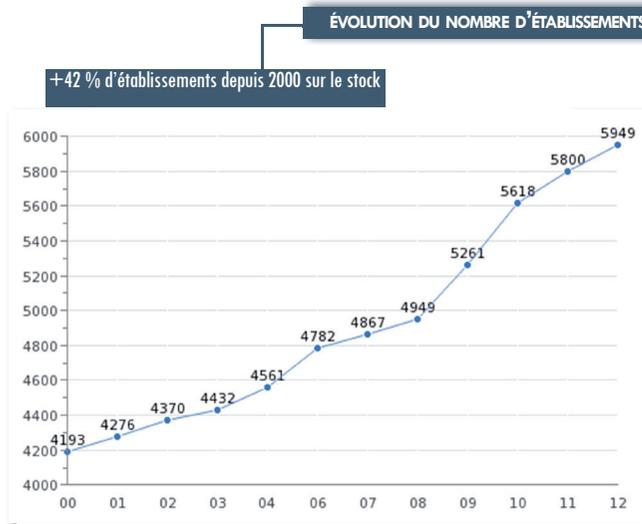
- La progression du nombre d'établissements est réelle depuis 2000. Une accélération de la croissance est notable depuis 2009. En effet, durant la première moitié de la décennie, ces établissements augmentaient de 94 unités par an en moyenne (solde création-dissolution). Depuis, ce chiffre est passé à une augmentation moyenne de 247 établissements par an.
- Ce phénomène est à relier avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 du statut d'auto-entrepreneur qui a multiplié les créations d'entreprise, la conjoncture économique poussant de plus en plus d'individus à lancer leur entreprise y voyant une opportunité d'emploi.
- Il convient de relativiser cette importante croissance du nombre d'établissements. En effet, l'Insee constate que hors auto-entreprise, le nombre de créations d'établissements chute quel que soit le secteur d'activité.
- Il est à noter que la zone d'emploi de Compiègne est, après la zone d'emploi de Roissy – Sud Picardie (partie Picarde), le territoire picard où le taux de création d'entreprise, hors auto-entrepreneur est le plus important (au-delà de 8%).

LE SERVICE AUX ENTREPRISES RATRAPÉ PAR LA CATEGORIE « AUTRES SERVICES »

- Parmi les établissements appartenant au secteur des services, ceux offrant des services aux entreprises sont les plus nombreux. Cependant leur croissance est bien moindre que celle enregistrée dans la catégorie « autres services ».
- L'effet de l'auto-entrepreneuriat se fait de nouveau sentir, puisque la très large gamme de services permis par ce statut apparaît dans cette dernière catégorie.
- Dans le même temps, même si le nombre d'établissements de services liés à la santé et l'éducation, à la restauration, à l'administration est en augmentation, leur part diminue.
- Il est à noter que le nombre d'établissements de services liés au transport reste stable sur la période.



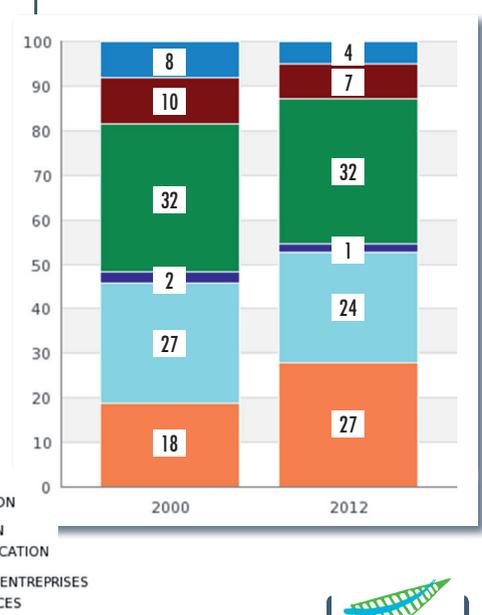
in Bilan économique Picardie 2012. - Insee Picardie, avril 2013



■ (1) ZONE D'EMPLOI (déf. 2010)
 Pour l'Insee, une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la majorité des actifs résident et travaillent. La zone d'emploi de Compiègne comprend l'ARC, la CC Pays des Sources, CC Pays du Noyonnais, CC Deux Vallées, CC Canton d'Attichy, CC Plaine d'Estrées (en partie), CC Basse Automne, CC Plateau Picard (en partie), CC Pays de Valois (en partie), CC Pays d'Oise et d'Halatte (en partie) et la commune de Lachelle.

■ BASE SIRENE
 La base de données SIRENE sur les établissements renseigne sur l'ensemble des établissements et leurs entreprises (publics ou privés). Les évolutions présentées ici font apparaître les stocks de l'année sans correction liée à la vie des établissements. De plus, ce fichier n'est pas exploitable en termes d'effectifs salariés. Le croisement entre le nombre d'établissements et ses effectifs est donc impossible. En revanche cette base nous donne une liste exhaustive des établissements présents sur un territoire.

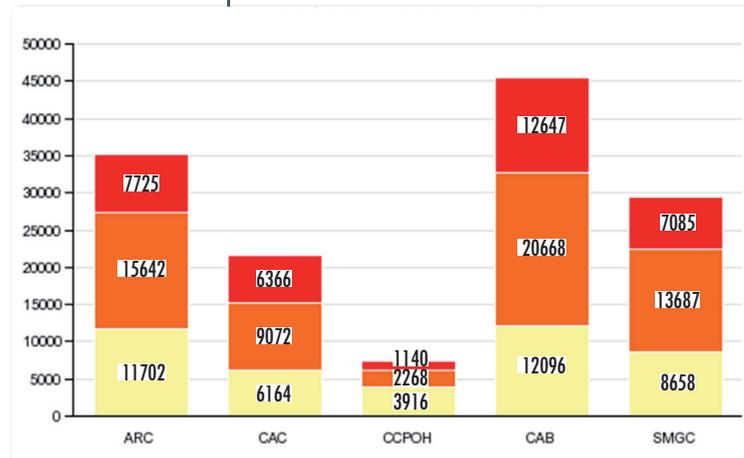
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS (%) DANS LE SECTEUR DES SERVICES ENTRE 2000 ET 2012



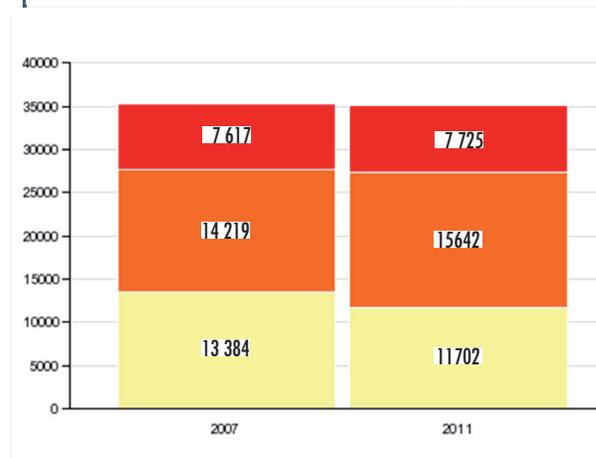
Le territoire bénéficie d'un tissu économique diversifié, peu dépendant de la sphère publique et orienté vers la satisfaction des besoins locaux. Cependant la baisse de la sphère non-présentielle interroge sur l'attractivité du territoire auprès des entreprises de niveau international.

- Le secteur économique de l'agglomération compiégnnoise est plutôt équilibré compte tenu de la répartition des différentes sphères. Cet équilibre traduisant une diversification des activités et donc des emplois, peut expliquer que l'agglomération compiégnnoise, résiste un peu mieux à la conjoncture actuelle comparée à d'autres territoires.
- La sphère présentielle représente 44% des emplois de l'agglomération en 2010 et traduit un certain dynamisme de l'économie locale. Les emplois liés à cette sphère sont en hausse de 10% entre 2007 et 2010 ce qui peut être mis en lien avec la hausse des emplois de services ainsi que la hausse du nombre d'auto-entrepreneurs sur l'agglomération.
- Un tiers des emplois concerne la sphère non présentielle, c'est-à-dire des emplois au sein d'entreprises répondant aux besoins non liés directement au territoire de l'agglomération. Cette part montre à la fois un bon niveau d'ouverture des entreprises locales aux marchés nationaux et internationaux, du potentiel du territoire à attirer des entreprises d'envergure qui dépasse le niveau local mais aussi un niveau conséquent de vulnérabilité de ces entreprises aux délocalisations mondiales. Le nombre d'emplois liés à cette sphère est d'ailleurs en recul de 12,5% entre 2007 et 2010.
- Enfin, la sphère publique englobe près de 22% des emplois totaux. Ce chiffre montre que si la sphère publique est une source d'emploi non négligeable pour le territoire, il n'en n'est pas dépendant pour autant. A titre de comparaison, les agglomérations creilloise et du Beauvaisis (préfecture de l'Oise) ont un poids de la sphère publique plus important.

STRUCTURATION PAR SPHÈRE DE L'ÉCONOMIE LOCALE EN 2011 (répartition des emplois)



ÉVOLUTION DE LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DE L'ARC



SPHÈRE PUBLIQUE
établissements de droit administratif ou établissements dont plus de la moitié de l'effectif fait partie de la fonction publique d'Etat (hors les militaires).

SPHÈRE PRÉSENTIELLE
activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou transitant sur le territoire.

SPHÈRE NON PRÉSENTIELLE
activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

■ BASE INSEE - CLAP

La base de données CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) s'appuie sur le référentiel sirene des établissements, qui est complété par les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) et des données provenant des URSSAFF pour le secteur privé, la fonction publique territoriale et hospitalière. Pour la fonction publique d'Etat, les fichiers proviennent du fichier de paie des agents. Cette multitude de sources a pour objectif : de repérer les regroupements de déclarations dans les DADS et de réaffecter les emplois, de repérer les divergences entre les sources et de sélectionner celle jugée la plus fiable, et de repérer les trous de collecte dans les DADS. CLAP couvre ainsi un champ très large d'entreprises et d'établissements, mais ne prend pas en compte les non-salariés, l'emploi intérimaire et les emplois du secteur de la défense.

La base de données CLAP, produite par l'Insee permet d'analyser l'économie locale en répartissant les emplois par sphère d'activité. Ces sphères permettent de comprendre les logiques de spatialisation des activités (répondant aux besoins du territoire ou aux besoins nationaux et internationaux), de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux et par le fait leur degré de vulnérabilité. Aux sphères présentielle (liée aux besoins locaux) et non présentielle (liée aux besoins nationaux et internationaux), une troisième a été distinguée faisant état de l'emploi dans la sphère publique.

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
 CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
 CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

■ TAUX DE CHÔMAGE

Pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). L'Insee publie au niveau national des taux de chômage en moyenne trimestrielle, estimés à partir de l'enquête Emploi et respectant la définition du Bureau International du Travail. Pour les séries par région, département et zone d'emploi, qui s'intitulent « taux de chômage localisés », le nombre de chômeurs est estimé en ventilant le résultat de l'Enquête Emploi selon une clé de répartition issue des Demandes d'Emploi en Fin de Mois (DEFM). Il n'existe donc pas de taux de chômage officiel à l'échelon des communes et des communautés de communes. Seul le nombre des DEFM, enregistrés à Pôle Emploi, est disponible.

Les résultats sur le chômage issus des sources qui viennent d'être citées ne doivent pas être confondus avec les résultats mentionnés dans la première fiche du thème Economie, où il est question du nombre de personnes se déclarant au chômage.

■ ⁽¹⁾ ZONE D'EMPLOI (déf. 2010)
 Pour l'Insee, une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la majorité des actifs résident et travaillent. La zone d'emploi de Compiègne comprend l'ARC, la CC Pays des Sources, CC Pays du Noyonnais, CC Deux Vallées,

CC Canton d'Attichy, CC Plaine d'Estrées (en partie), CC Basse Automne, CC Plateau Picard (en partie), CC Pays de Valois (en partie), CC Pays d'Oise et d'Halatte (en partie) et la commune de Lachelle.

■ ⁽²⁾ DEMANDES D'EMPLOIS EN FIN DE MOIS (DEFM) DE CATEGORIES A

Il s'agit des demandeurs d'emploi sans aucun emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Suite aux recommandations du CNIS, de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi sont entrées en vigueur en 2009. Les demandeurs d'emploi sont maintenant classés par catégories A, B, C, D, E. C'est la catégorie A qui correspond aux DEFM 1, 2, 3, hors activité réduite.

EVOLUTION DES - 25 ANS ET DES + 50 ANS AU SEIN DES DEFM ⁽²⁾

	- 25 ans		+ 50 ans	
	1999	2012	1999	2012
ARC	18,9 %	19,1 %	14,8 %	19,4 %
Oise	18,9 %	20,8 %	16,4 %	20 %

Taux de chômage dans la zone d'emploi ⁽¹⁾

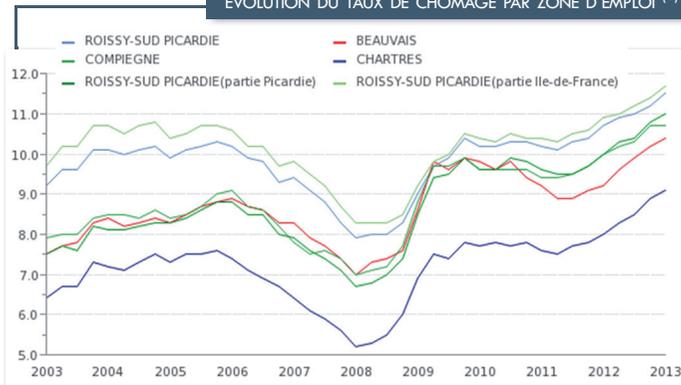
10,7 % au 1^{er} trimestre 2013

Demandeurs d'emploi dans l'ARC ⁽²⁾

+ 1 319 chômeurs
entre 2007 et 2012

La zone d'emploi de Compiègne présente un taux de chômage relativement bas par rapport à la situation régionale. Pour autant, elle n'échappe pas à la hausse de ce taux (+ 1 point entre fin 2011 et début 2013) ainsi qu'à la croissance du nombre de demandeurs d'emploi, notamment de plus de 50 ans.

EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI ⁽¹⁾



UNE ACCELERATION IMPORTANTE DU CHOMAGE AU SEIN DE LA ZONE D'EMPLOI ⁽¹⁾ EN 2012

■ Le taux de chômage de la zone d'emploi de Compiègne s'élève au 1^{er} trimestre 2013 à 10,7%, soit le taux le plus bas des zones d'emploi de Picardie après le Beauvaisis (10,4%). Même si cette zone d'emploi est historiquement l'une des plus épargnée par le chômage en Picardie, ce taux y est, comme au niveau national, à la hausse depuis de nombreuses années.
 ■ Sur la dernière décennie, il s'est mis à augmenter rapidement après l'embellie de la période 2005

- 2008. Entre 2009 et 2011, cette croissance du nombre de chômeurs a eu tendance à ralentir pour s'accélérer de nouveau à partir de 2012. En effet, entre le 4^e trimestre 2011 et le 1^{er} trimestre 2013, le taux de chômage enregistré sur la zone d'emploi de Compiègne a augmenté d'un point. A titre de comparaison, cette hausse est de 1,3 point pour les zones d'emploi de Roissy-Sud Picardie (partie picarde) et de Beauvais.

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (ZE) ⁽¹⁾

ZE	2011				2012				2013
	1 ^{er} tr	2 ^e tr	3 ^e tr	4 ^e tr	1 ^{er} tr	2 ^e tr	3 ^e tr	4 ^e tr	1 ^{er} tr
ZE Compiègne	9,4	9,4	9,5	9,7	10	10,2	10,3	10,7	10,7
Roissy-Sud Picardie (RSP)	10,2	10,1	10,3	10,4	10,7	10,9	11	11,2	11,5
RSP partie Ile-de-France	10,4	10,3	10,5	10,6	10,9	11	11,2	11,4	11,7
RSP partie Picardie	9,6	9,5	9,5	9,7	10	10,3	10,4	10,8	11
ZE Beauvais	9,2	8,9	8,9	9,1	9,2	9,6	9,9	10,2	10,4
ZE Chartres	7,6	7,5	7,7	7,8	8	8,3	8,5	8,9	9,1

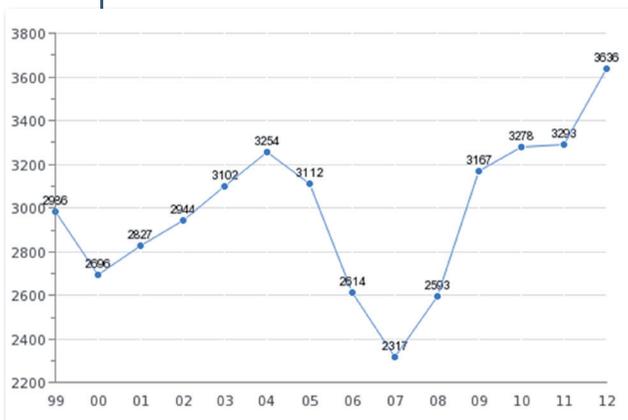
Rappel : en l'absence d'un taux de chômage à l'échelon de l'ARC, c'est le taux de chômage à la zone d'emploi qui fait l'objet d'un suivi, étant entendu que la situation du chômage dans l'ARC, agglomération et pôle d'emploi importants, se distingue de celle de la zone d'emploi.

UNE HAUSSE CONSÉQUENTE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI ⁽²⁾

■ La courbe des demandeurs d'emploi durant les années 2000 est fluctuante sur l'agglomération. En effet, après une période de décroissance entre 2004 et 2007, date où le nombre de demandeurs d'emploi est au plus bas, la dynamique est clairement à la hausse depuis. Toutefois, le rythme de croissance du nombre de demandeurs d'emploi enregistré sur la dernière année (+ 343 demandeurs entre le 1^{er} décembre 2011 et le 1^{er} décembre 2012) est moindre que celui enregistré lors de la période de forte croissance entre 2007 et 2009 (+425 demandeurs par an). L'ARC compte donc 3 636 demandeurs d'emploi en 2012, dont 695 personnes de moins de 25 ans et 707 personnes de plus de 50 ans.

■ Si sur la période 1999-2012 la situation des moins de 25 ans est stable, restant autour de 19% des demandeurs sur l'agglomération, celle des quinquagénaires s'est dégradée avec une hausse de 4,6 points de pourcentage du nombre de demandeurs de cette classe d'âge. Il est à noter que cette hausse est plus importante sur l'ARC que sur l'ensemble de l'Oise (+3,6 points de pourcentage).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES DEFM ⁽²⁾ DANS L'ARC



niveau de vie

2/2

revenus et aides sociales

sources : CAF de l'Oise, FILOCOM, MEDDE d'après DGFIP, DGFIP, Insee Revenu Localisé

Revenu médian
29 178 euros

Revenu moyen imposé
29 633 euros

Revenu moyen non imposé
7 701 euros

2 444 allocataires RSA ⁽¹⁾

5 327 personnes couvertes
soit 7,6 % de la population

Le revenu médian de l'agglomération s'élève 29 178 euros et est moins élevé que celui enregistré au niveau départemental. Toutefois les contrastes entre les situations sociales sont plus marqués. Les bénéficiaires d'au moins une forme du RSA sont en hausse, et les ménages éligibles à un logement public augmentent plus fortement que le nombre de ménages total.

DES SITUATIONS SOCIALES CONTRASTEES

■ Le revenu médian par ménage dans l'agglomération s'élève à 29 178 euros en 2011 (soit 2 431 euros avant redistribution). Cette médiane permet de séparer les foyers fiscaux, tel que 50 % des personnes perçoivent moins et 50 % perçoivent plus que ce revenu. A titre de comparaison, ce revenu est supérieur à celui enregistré dans les autres agglomérations isariennes (de Creil et de Beauvais) mais inférieur au revenu médian du département de l'Oise : 32 264 euros (28 915 euros en France Métropolitaine). En termes d'évolution, ce revenu médian a crû pratiquement dans les mêmes proportions dans l'agglomération de Compiègne qu'au niveau départemental (près de 2% / an entre 2001 et 2011) alors que cette croissance est plus rapide dans le Beauvaisis.

■ L'étude des revenus par foyer fiscal vient affiner ces propos. Le revenu moyen par foyer fiscal imposé est de 29 633 euros en 2011 soit 3,8 fois supérieur au revenu moyen non imposé, traduisant de fortes disparités de revenu. Ce rapport est de 3,4 pour le département, de 3,6 dans l'agglomération du Beauvaisis et de 3 dans l'agglomération Creilloise.

■ Il est à noter que si le revenu moyen imposé enregistré dans le Compiégnois est de manière conséquente plus élevé que celui enregistré sur le département, le revenu moyen non imposé en revanche, est légèrement inférieur à la moyenne départementale.

	Revenu médian en euros par ménage fiscal ⁽²⁾			Revenu moyen imposé en euros par foyer fiscal			Revenu moyen non imposé en euros par foyer fiscal		
	2001	2011	TVAM 2001-2011	2001	2011	TVAM 2001-2011	2001	2011	TVAM 2001-2011
ARC	24 000	29 178	1,8%	23 089	29 633	2,3%	6 219	7 701	2%
CAC	20 072	23 474	1,4%	17 650	21 726	1,9%	5 971	7 080	1,6%
CCPOH	28 554	35 167	1,9%	21 699	27 194	2,1%	6 870	8 183	1,6%
CAB	21 650	27 429	2,2%	21 568	25 939	1,7%	5 904	7 224	1,9%
Oise	25 866	32 264	2%	22 657	27 593	1,8%	6 550	8 013	1,8%

EVOLUTION DE LA POPULATION COUVERTE PAR LE RSA ⁽¹⁾ ENTRE 2009 ET 2012

	Nombre d'allocataires RSA ⁽¹⁾					Population couverte RSA ⁽¹⁾				
	2009	2010	2011	2012	TVAM 2009-2012	2009	2010	2011	2012	TVAM 2009-2012
ARC	2 268	2 393	2 409	2 446	1,9%	4 948	5 295	5 259	5 327	1,9%
CAC	3 738	3 880	3 911	4 078	2,2%	8 911	9 233	9 308	9 706	2,2%
CCPOH	693	730	745	762	2,4%	1 543	1 602	1 594	1 667	2%
CAB	3 415	3 561	3 628	3 899	3,4%	8 115	8 246	8 407	9 090	2,5%
Oise	18 940	20 081	20 376	21 437	3,1%	43 232	45 505	46 141	48 510	2,9%

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU RSA ⁽¹⁾

■ 5 327 personnes sont couvertes par au moins une des formes du Revenu de Solidarité Active (RSA) soit 7,6% de la population de l'agglomération. Si cette part est moins élevée dans l'ARC que dans les autres agglomérations de Creil (13,7%) et de Beauvais (11,5%), elle est plus conséquente que sur l'ensemble du département (6%).

■ Entre 2009 et 2012, le nombre de bénéficiaires et la population couverte par ce revenu augmentent de manière non négligeable (près de 2% par an). Cette hausse de la précarité se retrouve dans le nombre de personnes éligibles à un logement social. En effet, 26% des ménages présentent un revenu inférieur à 60% des plafonds HLM en 2011, ils étaient 24% en 1999. Sur cette même période, il est important de noter que le nombre de ménages éligibles à ce type de logement a augmenté plus rapidement que le nombre de ménages total (respectivement +14,4% contre 11,5%) traduisant une accélération des besoins de logements publics.

	1999	2011
Nombre de ménages < 60% du plafond HLM	6 640	7 596
% de ménages < 60% du plafond HLM	23,90%	26,10%

■ ⁽¹⁾ RSA

RSA, Revenu de Solidarité Active, entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations. Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont faibles.

■ ⁽²⁾ REVENU FISCAL

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution : il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible et ne permet donc pas de parler en termes de niveau de vie. Pour cela, il faudrait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RSA et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). On interprétera alors avec prudence les inégalités de revenu fiscal constatées entre zones.

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES ENTRE 2003 ET 2008
 hors flux internes et hors étrangers
 de la population âgée de 5 ans et plus (flux > à 150 migrants)

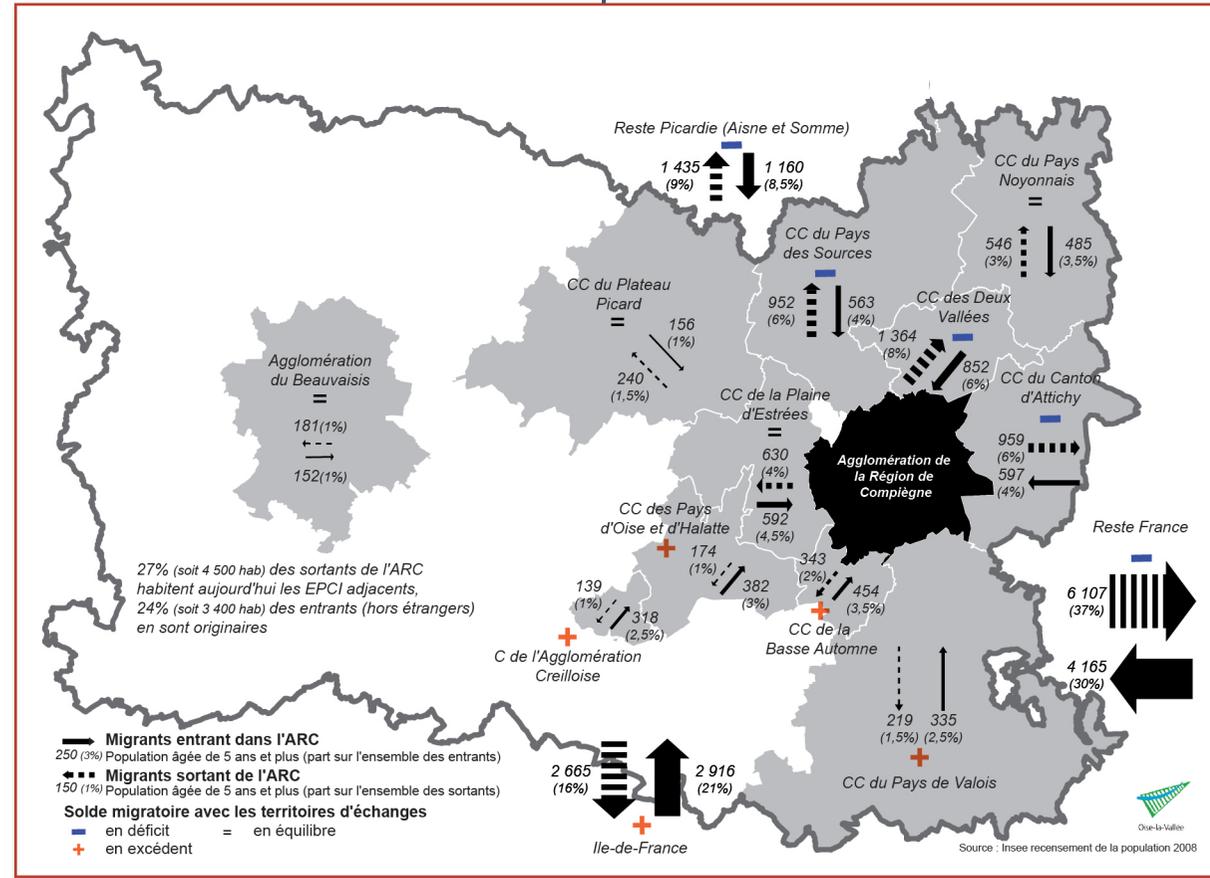
Malgré une hausse de la population, le déficit migratoire de l'agglomération demeure depuis 1990. Deux mouvements migratoires touchent l'agglomération : depuis les EPCI au sud/sud-ouest du territoire et vers les EPCI situés au nord/nord-est. Deux catégories de populations sont davantage attirées par l'ARC : les personnes âgées de plus de 75 ans et les étudiants.

DEUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES : SUD / SUD-OUEST ET NORD / NORD-EST

- La population de l'agglomération compiénoise continue d'augmenter cependant le solde migratoire est négatif depuis les années 90. En 2008, 76% de la population résidait déjà au sein de l'ARC 5 ans auparavant. En 2008, 15 273 individus (y compris les étrangers) sont venus vivre au sein de l'ARC (ils résidaient en dehors du territoire 5 ans avant) et 16 554 en sont partis.
- Il est intéressant de noter que, selon le coefficient de migrations différentielles ⁽¹⁾, l'agglomération compiénoise est plus attractive pour les personnes vivant en Ile-de-France que pour les Samariens et Axonais. Parmi les Franciliens, les habitants des départements 77, 78, 93, 94 et 95 sont particulièrement concernés.
- D'un point de vue plus local, ce sont les habitants des EPCI situés dans le quart sud /sud-ouest qui sont séduits par l'agglomération. Les individus quittant l'ARC se dirigent plutôt dans le quart nord / nord-est. Ainsi, l'agglomération est concernée par deux mouvements migratoires importants.

UNE ATTRACTION PARTICULIERE ENVERS LES PERSONNES AGEES ET LES ETUDIANTS

- Avec ce coefficient de migrations différentielles, il est possible de qualifier ces flux migratoires. Ainsi, même si elles ne sont pas directement mentionnées parmi les variables étudiées, deux catégories de population se détachent des résultats et semblent particulièrement attirées par l'agglomération compiénoise : les personnes âgées de plus de 75 ans et les étudiants. Ce résultat repose sur le croisement de catégories se distinguant des autres notamment les individus vivant dans des foyers, se personnes seules, les locataires ou sous-locataires d'un logement loué meublé, les personnes logées gratuitement.
- A l'inverse, il apparaît que le territoire est plutôt « répulsif » pour les couples avec enfants, ainsi que pour les personnes propriétaires de leur logement qui se dirigent plutôt vers les EPCI situés au nord / nord-est de l'ARC tels que les Deux Vallées, le Canton d'Attichy, le Pays des Sources, ou encore dans une moindre mesure le Plateau Picard.



À PROPOS DU FICHIER « MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES » DE L'INSEE

Ce fichier « contient chaque individu décrit selon sa résidence actuelle et sa résidence antérieure (5 ans auparavant), ses principales caractéristiques sociodémographiques, ainsi que celles du ménage auquel il appartient. Sont pris en compte tous les individus âgés de 5 ans ou plus. De plus, ces données sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement. » Insee Depuis l'enquête du recensement 2011, la question posée portant sur « Où habitez-vous 5 ans auparavant ? » a été modifiée en « Où habitiez-vous 1 an auparavant ? ». Ce changement méthodologique en cours de cycle a stoppé la diffusion des données sur les migrations résidentielles. Les dernières données disponibles correspondent aux migrations qui ont eu lieu entre 2003-2008. L'Insee n'a toujours pas communiqué de consignes sur les modalités de prise en compte de ce changement dans les bases de données ni la date d'une prochaine diffusion des résultats.

COEFFICIENT DE MIGRATIONS DIFFÉRENTIELLES

Le coefficient de migrations différentielles est le rapport entre le nombre d'individus venant vivre sur le territoire et le nombre d'individus le quittant. Le territoire est sélectif ou attractif si le rapport est supérieur à 1. Il est répulsif si le rapport est inférieur à 1.

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne
 CAC : Communauté de l'Agglomération Creilloise
 CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
 CCPH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CACM : Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole

L'ARC attire 19 600 actifs ne résidant pas sur le territoire, notamment depuis les intercommunalités voisines du nord-est de l'Oise. L'Île-de-France exerce, de par sa proximité, une attraction auprès de l'agglomération compiéquoise qui reste toutefois à nuancer compte tenu de l'importance du nombre de personnes vivant et travaillant au sein de l'agglomération.

UN PÔLE D'EMPLOIS ISARIEN ATTRACTIF ET STRUCTURANT

■ La Picardie est la région où les distances moyennes parcourues entre le domicile et le travail sont les plus longues de France (20 km contre 15 km en moyenne nationale). La proximité du bassin parisien, la performance des réseaux de transport, la dispersion de l'habitat multiplient les mouvements pendulaires ainsi que les distances.

■ Selon l'Atlas des mobilités domicile/travail ⁽¹⁾, la ville de Compiègne est au cœur d'un oursin de flux qui structure un large quart nord-est du département.

■ De par sa position de pôle d'emploi majeur de l'Oise, l'agglomération compiéquoise est très nettement réceptrice de flux. Ainsi alors que 11 000 résidents de l'ARC travaillent dans un autre territoire, près de 19 600 personnes viennent travailler au sein de l'agglomération.

■ Près des deux tiers des entrants sont issus des intercommunalités voisines du nord-est et de la plaine d'Estrées, 6% viennent de l'Aisne. Même s'il doit être manié avec prudence compte tenu du faible niveau de croisement statistique, ce mouvement migratoire professionnel est à mettre en relation avec le mouvement migratoire résidentiel car ils touchent géographiquement les mêmes territoires.

DES FLUX SORTANTS, NOTAMMENT VERS L'ÎLE-DE-FRANCE, A RELATIVISER

■ La destination première des personnes vivant dans l'ARC et travaillant à l'extérieur est l'Île-de-France. En effet, 3 500 individus y exercent leur profession (31% des sortants). Il est à noter que si l'attraction exercée par l'Île-de-France sur l'agglomération compiéquoise est réelle, elle est à nuancer car 18 600 personnes résident et travaillent au sein de l'agglomération, soit 5 fois plus d'individus.

■ Dans l'Oise, seules les agglomérations creilloise et senlisienne sont excédentaires dans les flux d'actifs avec l'agglomération compiéquoise.

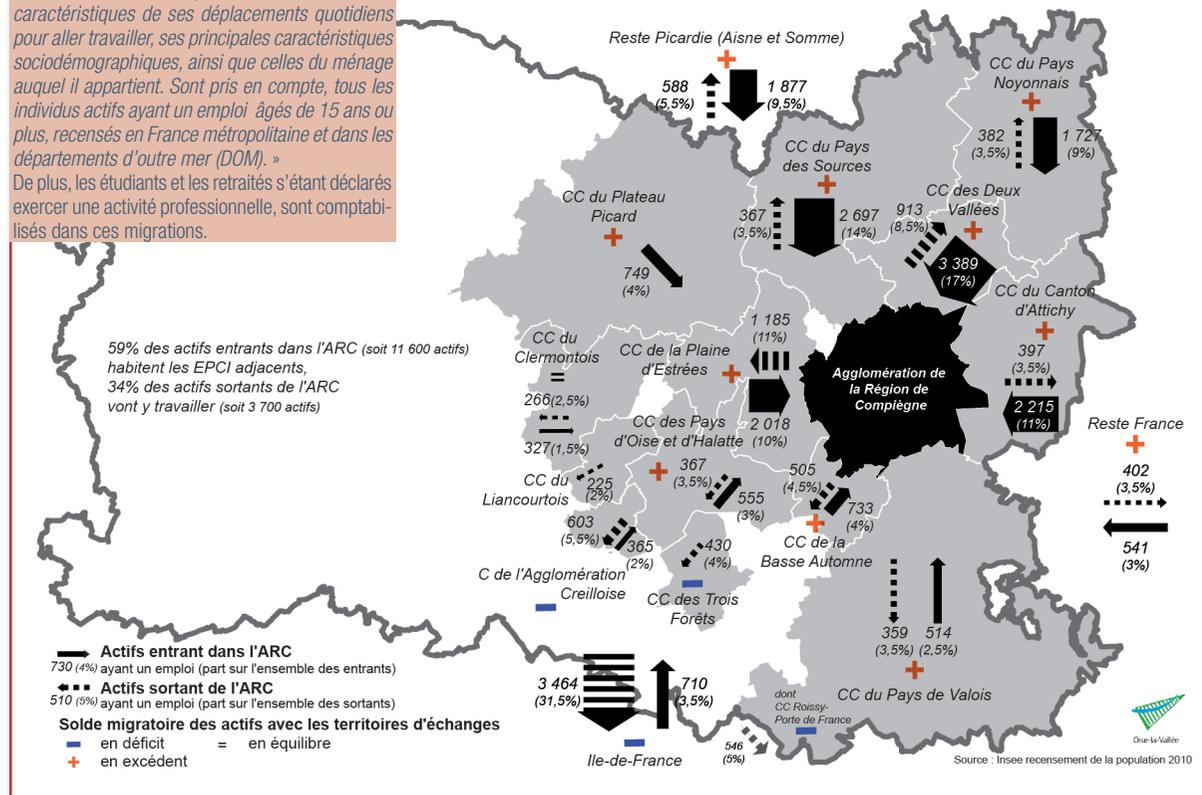
DES MODES DE TRANSPORTS QUI VARIENT SELON LES ORIGINES ET DESTINATIONS DES ACTIFS

■ Qu'ils soient entrants, sortants ou stables, les actifs de l'agglomération compiéquoise utilisent majoritairement la voiture individuelle dans leurs déplacements domicile/travail. Cependant, en fonction des origines et destinations des trajets la part d'utilisation des transports en commun varie grandement de 4% pour les actifs entrants à 18 % pour les actifs sortants. L'influence de l'Île-de-France bien desservie en transports en commun explique ce dernier chiffre.

■ À PROPOS DU FICHER « MOBILITÉS PROFESSIONNELLES (domicile-lieu de travail) DE L'INSEE

Ce fichier « contient chaque individu décrit selon les caractéristiques de ses déplacements quotidiens pour aller travailler, ses principales caractéristiques sociodémographiques, ainsi que celles du ménage auquel il appartient. Sont pris en compte, tous les individus actifs ayant un emploi âgés de 15 ans ou plus, recensés en France métropolitaine et dans les départements d'outre mer (DOM). »

De plus, les étudiants et les retraités s'étant déclarés exercer une activité professionnelle, sont comptabilisés dans ces migrations.



Mode de transport	% des actifs résidents	% des actifs résidents sortants	% des actifs entrants
Pas de transport ou marche à pied	19.8	0.9	0.8
Deux roues	4.7	2.2	1.6
Voiture, camion, fourgonnette	67.7	78.4	93.1
Transport en commun	7.7	18.6	4.5

⁽¹⁾ Oise-la-Vallée. - Atlas des mobilités domicile-travail. - 2013



Direction : Pascale POUPINOT
Pilotage de l'étude : Magali DELBOUILLE-CARPENTIER
Bases de données/cartographie : Romain BAPTISTE, Grégory BODET
Conception/Réalisation : Virginie MORIN-MAUBOUSSIN
Crédit photos (hors crédit spécifique) : ©Oise-la-Vallée



Document réalisé avec notamment
le concours financier
du Conseil régional de Picardie

Oise-la-Vallée
Agence d'urbanisme

| 13, Allée de la Faïencerie
60100 CREIL |

| Tél. 03 44 28 58 58 |

| Fax. 03 44 28 58 60 |

| E-mail :

information@oiselavallee.org |

| www.oiselavallee.org |